

Compte-rendu Comité Social d'Administration Local du 14 octobre 2026



L'ordre du jour était notamment le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 08 et 28 avril 2026 (pour avis)
2. Point sur les fuites de données engendrées par la Cyberattaque contre la DGFIP (pour information)
3. Présentation de la campagne des avis (pour information)
4. Retour sur l'organisation et la mise en œuvre de l'exercice annuel de gestion de crise (pour information)
5. Présentation du plan d'action mis en œuvre pour mettre fin progressivement à l'usage du chèque (pour information)
6. Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort – Point d'étape et travaux à venir (pour information)
7. Actualité sur la mobilisation des services suite au plan de soutien à l'activité des secteurs économiques les plus touchés par la crise énergétique (pour information)
8. Actualité du déploiement du compte financier unique dans le secteur public local et hospitalier (pour information)
9. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédents CSAL-F0 (cf article 32 et 39 du RI) (pour information)
10. Questions diverses (à communiquer, si possible, à l'avance)

Retrouvez ici notre déclaration liminaire :



Réponses aux déclarations liminaires :

Les liminaires portaient essentiellement sur la critique des projets de budget présentés par le gouvernement et alertaient sur la brutalité sans mesure dont font l'objet les mouvements sociaux en cours.

Pour mémoire, les documents budgétaires en cours de discussion prévoient à nouveau de dégrader nos conditions de vie et de travail avec la poursuite des suppressions d'emplois, la baisse du pouvoir d'achat et le gel des prestations sociales dans un contexte inflationniste.

Pour réponse et à l'antienne, des poncifs et des éléments de langage, nous furent servis. Ainsi, la France est toujours championne de la dépense publiques et il n'y a pas d'austérité.

Aucun commentaire sur les mouvements sociaux en cours.

Il nous a également été opposé qu'aucune restructuration des services n'était à l'ordre du jour dans la Somme.

Sans revenir sur les éléments de langage de Mme la présidente, la CGT Finances Publiques, invite tout un chacun et notamment Mme la présidente à sortir de ses préjugés par la lecture de deux ouvrages fort instructifs ma foi. À savoir le livre d'Anne Laure Delatte « *Riches ensemble* » et celui de Clément Carbonnier « *Toujours moins !* ».

Peut-être alors, pourrions-nous avoir des échanges plus constructifs !

Approbation des procès-verbaux des réunions du 08 et 28 avril 2026 (pour avis)

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

Point sur les fuites de données engendrées par la Cyberattaque contre la DGFIP (pour information)

Sans revenir sur la chronologie des événements, la CGT Finances Publiques a souligné qu'il était grand temps de sécuriser nos systèmes d'informations plutôt que de chercher à supprimer des agents en réalisant des chantiers informatiques d'ampleur.

La CGT Finances Publiques a demandé un état d'avancement du déploiement de la formation des agents sur la sécurité informatique.

Concernant le déploiement de dongle, elle a fait part de la nécessité de réactiver les ports USB en télétravail et a pointé une nouvelle source d'insécurité.

Concernant le plafonnement des consultations des applications, la CGT Finances Publiques a souligné la nécessité d'informer les agents sur l'existence de ces quotas à l'instar de ce qui se fait déjà visiblement pour les partenaires de la DGFIP.

Retrouvez la position de la CGT Finances Publiques [ici](#).

Présentation de la campagne des avis (pour information)

La direction a indiqué que : La campagne des avis 2026 s'inscrit dans la continuité des précédentes campagnes en l'absence d'évolutions législatives majeures. Comme chaque année, la campagne des avis constitue un moment phare de l'activité des services et particulièrement des SIP et du SDIF. Elle est l'occasion de mettre en oeuvre l'accueil multicanal avec l'accent donné aux canaux distants, tout en demeurant attentif aux conditions de réception des usagers. Pour les SIP, cette campagne s'inscrit également dans le contexte de la mise en oeuvre du « SIP de demain » visant notamment à assurer un accueil généraliste dit polyvalent et multicanal et à décroquer progressivement les missions d'assiette et de recouvrement. Le SDIF est mobilisé comme habituellement sur les questions relevant du coeur de métier du service. Une vigilance particulière sera portée en fin d'année à l'évolution de la volumétrie de l'accueil du

public compte tenu des travaux spécifiques menés par le service en 2026 (taxation d'office des taxes d'urbanisme, mise à jour des éléments de confort). Cette campagne est enfin marquée par des évolutions progressives ayant trait aux modalités de règlement offertes aux usagers. La mise en oeuvre du plan chèques nécessitera ainsi d'accompagner les usagers attachés à ce mode de paiement dans l'adoption du paiement dématérialisé.

La CGT Finances Publiques reste attentive au déroulement de cette campagne et se tient à la disposition des collègues pour toutes difficultés ou retour d'expérience.

Retour sur l'organisation et la mise en oeuvre de l'exercice annuel de gestion de crise (pour information)

Le 21 mai et le 25 juin 2026, la DGFIP a réalisé deux sessions d'exercice de crise nationale sur le thème d'une cyberattaque d'ampleur qui touche l'ensemble de la DGFIP. Cet exercice s'est déroulé le 25 juin, pour la DDFIP de la Somme, de façon inopinée, afin d'être dans les conditions les plus proches possibles de la réalité.

C'est une démarche qui s'inscrit pleinement dans le cadre du chantier 17-4 du COM 2023-2027 visant à renforcer la résilience de la DGFIP face aux crises.

Les objectifs de cet exercice étaient donc de tester en situation réelle :

- la mobilisation et le fonctionnement des cellules de crise des directions locales ;
- d'entraîner les acteurs aux premiers temps de la gestion de crise (réception de l'alerte, qualification de l'alerte, activation de la cellule de crise et du PCA et réalisation d'un premier point de situation) ;
- d'entraîner les équipes aux thématiques de communication interne et de remontée d'informations.

Au niveau national, les conclusions de l'exercice 2026 seront présentées lors d'un retour d'expérience plénier en présence du directeur général adjoint à l'automne.

Au niveau départemental, des échanges sur cette expérience ont permis de décider d'actions prioritaires :

- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA), des annuaires, des fiches réflexes ;
- La vérification de la disponibilité des salles de crise et de leurs équipements ;
- La nomination de suppléants supplémentaires au sein de la cellule de crise ;
- La remise en visibilité de l'outil de communication Tchap (tutoriel sur Ulysse_80) ;
- Le suivi de la e-formation Semafor : « gestion de crise et continuité d'activité » ;
- La sensibilisation de tout agent au PCA ;
- L'organisation éventuelle d'un nouvel exercice « local ».

Pour rappel, la DDFIP 80 dispose d'un plan de continuité d'activité (PCA) qui comprend :

- les scénarios de crise,
- les acteurs,
- les besoins de continuité d'activité (avec les bilans d'impact sur activité),
- la stratégie opérationnelle de continuité d'activité,
- les mesures à mettre en oeuvre par scénario,
- l'annuaire de crise,
- les sites de repli identifiés,
- des fiches réflexes : communication de crise et pilotage et fonctionnement de la cellule de crise,
- un modèle de main courante,
- les plans de nos locaux.

L'objectif n'est pas de prévoir toutes les crises mais d'être capable de fonctionner efficacement lorsqu'elles surviennent.

La CGT Finances Publiques de la Somme a regretté que ces simulations de gestion de crise soient limitées aux cadres ; elle estime en effet que la réussite de ce type d'exercice repose également sur l'ensemble des collègues et qu'une acculturation de notre administration à la gestion de crise est loin d'être évidente surtout lors de rupture des moyens de communication traditionnellement utilisés dans notre administration.

Présentation du plan d'action mis en œuvre pour mettre fin progressivement à l'usage du chèque (pour information)

Les recettes publiques encaissées par chèque, à la DGFIP, sont en diminution constante et représentent, au niveau national, moins de 4 % des encaissements en nombre et moins de 2 % en montant.

La tendance baissière constatée entre 2024 et 2025 de 15 %, résulte d'ores et déjà des actions conduites par l'ensemble des services de l'État chargés du recouvrement des créances publiques visant à promouvoir des solutions d'encaissement alternatives au chèque dans un souci de sécurisation et de rationalisation des moyens de paiement.

S'agissant de la Somme, la baisse du volume de chèques constatée est d'un peu plus de 9 % entre 2024 et 2025.

Dans ce contexte, la fermeture des deux derniers centres DGFIP de traitement industriel des chèques au 1er septembre 2027 et le non-renouvellement du marché d'externalisation du traitement des chèques en juin 2027 ont été décidés.

Aux fins d'accélérer la baisse de l'utilisation du chèque d'ici fin 2027, des actions ont été mises en place au plan local, en complément des dispositifs engagés en centrale.

La MSPL a ainsi réuni, dès mai 2027, les responsables de SGC et de trésoreries spécialisées pour les sensibiliser sur le plan chèque. Des actions régulières auprès des collectivités sont menées par les CDL depuis cette date.

En outre, la mission 2FCE a, sur son périmètre d'action, entrepris les actions suivantes :

- un courrier officiel a été envoyé à tous les détenteurs d'un compte DFT pour les informer du plan chèque au mois de juin,
- les premières rencontres des principaux émetteurs de chèques (EPL, UPJV, régie de la chasse et chambre d'agriculture) se sont déroulées depuis fin juin,
- quatre webinaires, à destination des clients DFT (EPL et régions SPL), se sont déroulés entre le 21 septembre et le 6 octobre, avec notamment, la présentation de toutes les alternatives au paiement par chèque.

À l'appui des missions, depuis le mois de mai 2026, outre la publication d'une note départementale présentant le plan départemental, un important travail de communication a été réalisé par la mission communication :

- information à tous les cadres à la journée des cadres A,
- création d'une « pastille plan chèque » sur Ulysse 80,
- rencontre de tous les conseillers France-services du département en mai,
- affiches dans les lieux d'accueil et retrait de tous messages dans lesquels apparaissait la mention du chèque ou des « boîtes à chèques »,
- rencontres – en cours – sur tous les sites des agents d'accueil dans le cadre de la relation usager avec sensibilisation sur le plan chèque,
- retrait progressif sur tous les applicatifs de la mention des chèques (ASAP, lettres de rappels, actes de poursuites...).

La CGT Finances Publiques a fait part du caractère excluant de l'incitation de l'utilisation des moyens électroniques de paiement. Elle a souligné que la promotion des alternatives aux chèques rencontrent actuellement des freins avec la baisse des plafonds d'encaissement par carte bancaire en mode « VAD » (encaissement à distance) notamment pour les huissiers des Finances Publiques. Au plan local, elle a également souligné la complexification du circuit de traitement des chèques reçus par les Huissiers des Finances Publiques.

Pour la CGT Finances Publiques, le chèque reste un moyen de paiement recevable dans les limites imposées par les lois et règlements, ni plus ni moins.

Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort – Point d'étape et travaux à venir (pour information)

Cette opération de complètement automatique des éléments de confort jugés essentiels dans l'évaluation des locaux d'habitation (maisons et appartements) a été présentée dans la note nationale du bureau GF-3A n°2026/01/1479 du 27 février 2026 « Fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complètement automatique des éléments de confort », et complétée par la note nationale du bureau GF-3A n° 2026/04/131 du 26 mai 2026 « diffusion du kit documentaire et précisions sur le traitement ».

La CGT Finances Publiques a pu rappeler à cette occasion que la taxe foncière augmentait mécaniquement chaque année en suivant l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), outil permettant de mesure notamment l'inflation : pour récupérer des recettes, l'État sait avoir recours à cet outil ; ce qui n'est pas le cas quand il s'agit d'augmenter les salaires des travailleurs.

Actualité sur la mobilisation des services suite au plan de soutien à l'activité des secteurs économiques les plus touchés par la crise énergétique (pour information)

La direction a fait un point de situation sur la mobilisation des services de la direction départementale afin de soutenir l'activité des secteurs économiques les plus touchés.

Ont été abordés :

- l'aide à destination des entreprises bénéficiaires du tarif réduit d'accise applicable au gazole non routier utilisé pour les travaux agricoles et forestiers ;
- le versement des avances sur le remboursement partiel de l'accise sur les essences et les gazoles aux exploitants de taxis ;
- le dégrèvement d'office de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) accordé aux agriculteurs pour 2026 afin de tenir compte des pertes constatées.
- le dispositif de l'indemnité carburant ICT.

Pour rappel, face à la crise climatique d'une ampleur exceptionnelle qui a touché notre pays, le Gouvernement a mis en place le plan « Climat Adaptation Sécheresse Incendie » de soutien à l'agriculture et aux productions.

Le préfet de la Somme a installé le 9 septembre 2026 le comité départemental de soutien aux exploitants et de réarmement de l'agriculture samarienne regroupant toutes les parties pour échanger sur la situation. Tous les services et opérateurs sont mobilisés. Des permanences agricoles auxquelles participeront des personnels de la DDFiP sur les deux premières semaines, sont organisées entre le 5 octobre et le 15 novembre 2026, afin d'accompagner les agriculteurs.

Les services concernés par la mise en œuvre de des dispositifs sont notamment : le CGF, les CDL, l'action économique, le SIED, les SIP et centres de contact.

La CGT Finances Publiques demeure attentive à toutes difficultés rencontrées par les collègues dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Elle a rappelé que l'ICT excluait les redevables les plus défavorisés et a demandé que soit communiqué le nombre de redevables dans la Somme qui n'aurait pas activé leur compte « Finances Publiques ».

Actualité du déploiement du compte financier unique dans le secteur public local et hospitalier
(pour information)

La direction a fait part des informations suivants :

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du CFU, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 est venu modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en oeuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en oeuvre pour toutes les entités publiques locales, quelle que soit la taille de la commune ou de l'intercommunalité, au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 généralise le compte financier unique à compter des comptes 2026 et le rend ainsi obligatoire.

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Pour permettre la bascule en CFU, la collectivité doit avoir adopté au préalable deux pré-requis, à savoir :

- la M57 ou M4 pour la tenue de sa comptabilité ;
- l'usage d'Actes budgétaires permettant la transmission de manière dématérialisée des documents budgétaires au contrôle de légalité.

Afin de permettre à l'ensemble des collectivités éligibles de converger progressivement vers le CFU, une montée en charge progressive a été prévue selon 3 vagues en fonction du volontariat des collectivités :

1

vague 1 : production d'un CFU en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024 pour 40 % des collectivités ;

vague 2 : production d'un CFU en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025 pour 70 % des collectivités ;

vague 3 : production d'un CFU en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026 couvrant 100 % des collectivités.

Au niveau de la vague 2, **plus de 75 % des collectivités éligibles du département de la Somme avaient adopté le CFU**, ce qui était au-delà de la cible fixée au plan national.

Concernant la généralisation du CFU sur les comptes 2026, l'ensemble des collectivités a été sensibilisé. L'applicatif Hélios a été paramétré pour permettre cette bascule. Sur cette dernière vague, quelques AFR (associations foncières de remembrement) ou ASA (associations syndicales autorisées) ont fait part de difficultés à satisfaire au pré requis « Actes budgétaires ». Elles font l'objet d'un accompagnement par les conseillers aux décideurs locaux en lien avec les sous-préfectures concernées.

À noter que la campagne de reddition des comptes 2025 a été plus tardive que les autres années pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles.

La panne Hélios de février 2026 a fortement impacté la campagne. Cet incident d'une durée de 3 semaines pour l'application CDG-D (application permettant au comptable de demander le CDG ou CFU et à la direction de le viser) est intervenu en tout début de campagne (mi-février 2026) et a engendré un démarrage plus tardif.

Au surplus, l'exercice 2026 a été marqué par les élections municipales du mois de mars, qui ont eu un impact sur les priorisations des collectivités. Ces dernières ont anticipé les demandes de comptes afin de permettre un vote avant les élections ou au contraire, formulé des demandes plus tardives en perspective d'un vote postérieur aux élections.

L'adoption d'un CFU en lieu et place d'un compte de gestion impose une synchronisation des actions entre la collectivité et le comptable public. Après une phase de vérification de l'exhaustivité des écritures, la collectivité doit intégrer dans le CFU des annexes telles que l'état de la dette, l'état du personnel, l'annexe environnementale ou encore les engagements hors bilan. Or, en pratique, certaines collectivités sont confrontées à des difficultés techniques pour adresser les flux dans le CFU.

Les comptables doivent par ailleurs s'assurer de la validation du CFU au niveau DDFIP, à savoir que le flux de la collectivité est bien arrivé et contient des éléments (absence de flux vierge). Les difficultés liées à l'envoi des flux par les collectivités ont été importants en 2026 sur les comptes 2025 car plus de 40 % de collectivités nouvelles adhérentes au dispositif ont dû s'approprier cette nouvelle méthode. Ces difficultés ont eu pour conséquence de ralentir la reddition des comptes.

La progression de reddition 2026 des comptes a ainsi été la suivante et permis d'atteindre 91 % des comptes produits au 1er mai 2026 :

date	Pourcentage de reddition des comptes (CDG et CFU)
9 mars 2026	41 %
17 mars 2026	56 %
2 avril 2026	71 %
1 ^{er} mai 2026	91 %

La CGT Finances Publiques souligne la qualité du travail de l'ensemble des collègues malgré les difficultés rencontrées dans les SGC et Trésoreries spécialisées notamment en termes d'effectifs.

Les élus CGT présents.
Patrick LE MOUILLOUR
Nicolas Plouard

LA CGT FINANCES PUBLIQUES
SA FORCE C'EST
VOUS

Alors n'attendez plus, Syndiquez-vous !